

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 8	
Votants : 11	
Pouvoirs : 3	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
14/11/2024	
Date d'affichage :	
25/11/2024	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à Stéphanie NOZ), Thierry ARSAC, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/11/086 : Approbation de la convention entre la commune de Peisey-Nancroix pour sa Garderie le Chat Botté et Madame Johanna EUSTACHE infirmière, en qualité de Référente Santé Accueil Inclusif (RSAI) - Renouvellement

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention entre la commune de PEISEY-NANCROIX pour sa garderie le Chat Botté, et Madame Johanna EUSTACHE, infirmière, en qualité de Référente Santé Accueil Inclusif (RSAI).

Ses principales missions seront :

- 1) d'informer, de sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de la structure le Chat Botté en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- 2) de présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants sur les différents protocoles ;
- 3) d'apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- 4) veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ;
- 5) aider et accompagner l'équipe de la structure pour la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé pour un enfant dont l'état de santé le nécessite ;
- 6) assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels ;
- 7) contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L.226-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 8) contribuer en concertation avec les différents acteurs de la structure à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement ;
- 9) procéder lorsqu'elle l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions, et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

La rémunération de Madame Johanna EUSTACHE sera à hauteur de 500 euros pour la période allant du 13 décembre 2024 au 12 décembre 2025 inclus.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec Madame Johanna EUSTACHE en tant que Référente Santé Accueil Inclusif (RSAI) pour la garderie le Chat Botté;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes et notamment ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

